



Saint-Constant

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE SAINT-CONSTANT

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR
RÈGLEMENTS NUMÉRO 1533-17, 1537-17 et 1547-17

AVIS est donné par la soussignée, greffière de la Ville de Saint-Constant que :

- lors d'une séance tenue le 14 mars 2017, le Conseil municipal de la Ville de Saint-Constant a adopté les règlements suivants :
 - 1533-17 relatif aux dérogations mineures;
 - 1537-17 relatif au Comité consultatif d'urbanisme;
- lors d'une séance tenue le 27 avril 2017, le Conseil municipal de la Ville de Saint-Constant a adopté le règlement numéro 1547-17 modifiant le règlement numéro 1234-07 décrétant l'imposition de divers tarifs relatifs aux biens et services offerts par la Ville de Saint-Constant afin de modifier des tarifs applicables à l'urbanisme et au Service des loisirs (module culturel et sport);

Ces règlements sont déposés au greffe de la Ville, au 147, rue Saint-Pierre, Saint-Constant, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance pendant les heures régulières de bureau.

Le présent avis est également disponible pour consultation sur le site web de la Ville à l'adresse suivante : <http://saint-constant.ca/>. Seule la date de publication dans le journal servira, le cas échéant, pour la computation des délais prévus par la Loi.

Les présents règlements entrent en vigueur conformément à la Loi.

DONNÉ à Saint-Constant, ce 1^{er} mai 2017.



Me Sophie Laflamme, greffière, OMA, DGA
Directrice du Service des affaires juridiques et greffe